

DÉPARTEMENT
DU PAS-DE-CALAIS

**OFFICE DE TOURISME DU BOULONNAIS
CÔTE D'OPALE**

ARRONDISSEMENT DE
BOULOGNE-SUR-MER

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITÉ DE DIRECTION**

N°230902

OBJET :

Tarifs des prestations
groupes 2024



Le sept septembre Deux-mille vingt trois, à seize heures, le Comité de Direction de l'Office de Tourisme du Boulonnais s'est réuni en Salle de Commission 1 de la Communauté d'Agglomération du Boulonnais, sur une convocation en date du 28 août deux-mille vingt-trois.

Etaient présents : M. CUVILLIER, Mme JUILIEN-PEUVION, M. FOURCROY, M. LECLERCQ, M. SUSLAMARE, Mme CHAMONIN, M. LOUVET, M. POUCE, M. SIRUGUE, M. WADOUX, membres titulaires du Comité de Direction,

Mme BRUNELLOT, membre suppléant, représentant M. BARILLON

Absents excusés :

Mme LEMAIRE, Mme PASSEBOSC, M. GODEFROY, M. BOUTLEUX, M. CHOCHOIS, M. DUMAINE, BARILLON, Mme BECHET, M. BOUZIN, M. BREBION, M. HENNUYER, membres titulaires du Comité de Direction,

M. ETIENNE, M. BOURGEOIS, M. BARBARIN, Mme DRUJENT, M. FARRANDS, M. FEUTRY, Mme BARDEAUX, Mme POQUET, M. CARTON, M. LOGIE, M. HENNEQUIN, M. DAMBOISE, M. RAMET, M. LAVIEVILLE, M. LOMBART, M. WACOGNE, M. JOYE, M. REGINENSI, Mme KANDOT, M. OLIVIER, membres suppléants,

M. Emmanuel POUCE est désigné comme secrétaire de séance.

Objet : Tarifs des prestations groupes

Le service commercial de l'Office de tourisme propose un panel de visites guidées du territoire auprès des professionnels, TO, Associations, écoles.

Afin de faire face à la hausse des tarifs (prestataires et rémunération des guides), il est proposé d'augmenter le montant des tarifs de 5.00 €.

Aussi, il est demandé au Comité de Direction de bien vouloir valider les tarifs joints.

LE COMITÉ DE DIRECTION

VU la délibération du Conseil Communautaire du 30 juin 2016 instituant l'Office de Tourisme Intercommunal du Boulonnais-Côte d'Opale sous la forme d'un Etablissement Public Industriel et Commercial, à compter du 1^{er} janvier 2017,

VU la délibération du Comité de Direction du 05 avril 2017, instituant une régie d'avances et de recettes rattachées au budget annexe pour le paiement de dépenses et frais divers et l'encaissement de produits,

VU la convention d'objectifs passée entre l'OTBCO et la CAB,

CONSIDÉRANT la nécessité de développer les activités commerciales instaurées par l'Office de Tourisme

CONSIDÉRANT la demande de nombreux visiteurs d'acquérir un produit touristique et représentatif du territoire,

CONSIDÉRANT la nécessité de répondre à cette attente dans le cadre de la mise en œuvre de la politique touristique de la Communauté d'agglomération du Boulonnais et notamment à travers l'élaboration et l'exploitation de produits touristiques,

ENTENDU M. CUVILLIER, le rapporteur en Comité de Direction,

APRES EN AVOIR DELIBÉRÉ,

DÉCIDE d'approuver les tarifs des produits « groupes » proposés en annexe pour 2024,

AUTORISE le Président à signer toute convention relative à la mise en place de ces prestations.

Fait et délibéré en séance et rendu exécutoire, le 7 septembre 2023

**DÉPOSÉ A LA
SOUS-PRÉFECTURE**

LE

11 SEP. 2023



Le Président
Frédéric CUVILLIER

